

1. Intitulé du certificat ¹

Manager du développement des ressources humaines

2. Traduction de l'intitulé du certificat ²

3. Eléments de compétences acquis

Le titulaire de la certification est capable de :

1. Définir une politique RH en adéquation avec la stratégie de l'entreprise :

Le Manager du développement des RH a en charge la conception d'une politique RH adaptée aux besoins de l'organisation et la sélection des projets RH prioritaires. Il construit l'offre interne RH en y intégrant les dimensions internationale et multiculturelle, et recherche, au travers d'une veille constante, les solutions innovantes.

2. Définir et construire la politique de développement emplois-compétences :

Le Manager du développement des RH dynamise la gestion prévisionnelle des emplois et des compétences (GPEC), il garantit la promotion de la marque employeur, il sécurise l'employabilité et la mobilisation des salariés au travers d'une politique efficiente de gestion des parcours professionnels et des carrières ainsi qu'une politique de rémunération adaptée.

3. Accompagner la direction et les responsables opérationnels de l'entreprise dans la mise en œuvre des processus RH et dans la conduite du changement :

Il conçoit et accompagne les processus de changement, intervient auprès des managers dans la gestion des situations de rupture et d'évolution de l'organisation. Il en est le soutien dans le déploiement des décisions et processus RH.

4. Développer et coordonner une politique sociale responsable et durable :

Le Manager du développement des RH définit la politique sociale de l'entreprise en adéquation avec ses valeurs et en assure la communication et la promotion. Garant du respect des obligations légales en matière de santé et sécurité au travail, il contribue à la promotion de la responsabilité sociale de son entreprise (RSE) et au développement de l'éthique professionnelle.

5. Garantir la performance du service Ressources Humaines :

Garant de la fiabilité et de l'efficacité de la fonction RH, il en pilote la performance dans un souci d'optimisation et déploie les outils ad hoc. Il développe la culture de résultat au sein de son service. Il manage son équipe de collaborateurs dans un esprit de développement et de professionnalisation.

4. Secteurs d'activité et/ou types d'emplois accessibles par le détenteur du certificat

Secteur d'activités :

Le Manager du développement des RH est présent au sein de toutes les entreprises pour lesquelles le développement de ses collaborateurs revêt une dimension stratégique, quels que soient les secteurs d'activités ou les types d'organisation :

- Direction générale d'un groupe ou d'une entité
- Site de production industriel ou de services
- Population spécifique : l'ensemble des effectifs d'une fonction support, cadres, personnel à l'international, personnel d'un siège social, etc.
- PME avec des effectifs supérieurs en général à 100 personnes ou positionnées sur des activités à forte dimension technologique, scientifique, d'innovation, etc.

Type d'emplois accessibles :

- Manager du développement des Ressources Humaines
- Directeur du développement Ressources Humaines
- Responsable du développement Ressources Humaines
- Responsable emploi-développement Ressources Humaines

Codes ROME :

- M1502 - Développement des ressources humaines,
- M1503 - Management des ressources humaines

Références juridiques des règlementation d'activités :

5. Base officielle du certificat

Organisme(s) certificateur(s)

Nom légal certificateur(s) :

CESI

Niveau (national ou européen) du certificat

Niveau national ⁴ : Niveau 7

Niveau du Cadre européen des certifications (CEC) : Niveau 7

Accès au niveau suivant d'éducation / de formation ³

Base légale

- Date de décision d'enregistrement : -
- Durée de l'enregistrement en années : -
- Date d'échéance de l'enregistrement : 29/11/2019

Système de notation / conditions d'octroi

Modalités d'évaluation :

Description des modalités d'acquisition de la certification par capitalisation des blocs de compétences et/ou par équivalence :

Autorité responsable de l'habilitation du certificat

France compétences
11 rue Scribe 75009 Paris

Accords internationaux de reconnaissance des qualifications³

6. Modes d'accès à la certification officiellement reconnus

En contrat d'apprentissage	Oui
Après un parcours de formation continue	Oui
En contrat de professionnalisation	Oui
Par expérience	Oui

7. Information complémentaire

Niveau d'entrée requis ³

Pour toute information complémentaire, notamment sur le système national de qualifications :
<https://www.francecompetences.fr/>

Centre national Europass
<https://agence.erasmusplus.fr/programme-erasmus/outils/europass/>

¹ Dans la langue d'origine. | ² Le cas échéant. Cette traduction est dépourvue de toute valeur légale. | ³ Le cas échéant. | ⁴ Décret n° 2019-14 du 8 janvier 2019 relatif au cadre national des certifications professionnelles : <https://www.legifrance.gouv.fr/loda/id/JORFTEXT000037964754/2020-07-24/>